

22ème Assemblée des États Parties de la CPI

New York, le 7 décembre 2023

Discours prononcé par Mme Meritxell Font Vilaginés – Représentante permanente adjointe de la Principauté d'Andorre auprès des Nations Unies

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

L'Andorre a l'honneur de participer à la 22ème session de l'Assemblée des États parties à la Cour Pénale Internationale. Tout d'abord nous tenons à vous féliciter, la Présidente nouvellement élue et nous tenons à reconnaître et remercier, l'immense labeur de la présidente sortante, Son Excellence Madame Silvia Fernández de Gurmendi.

La Principauté d'Andorre, en tant que pays de petite dimension territoriale, doit sa survie à l'existence de règles du système juridique international et au respect de celles-ci. C'est ainsi que depuis la rédaction du Statut de Rome, l'Andorre soutient la Cour et appuie les initiatives destinées à l'améliorer, qu'elles aient été menées par des Etats Parties, proposées par les praticiens ou appelées par la société civile.

Alors que nous célébrons son 25^{ème} anniversaire, nous croyons toujours à cette institution comme le meilleur instrument pour juger les responsables des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale et aussi comme le meilleur instrument pour lutter contre l'impunité.

Nous voulons souligner une fois de plus que la Cour s'érige également comme l'instrument indispensable pour apporter protection, assistance et réparation aux victimes.

Cette approche, l'un des fondements de l'existence même de la Cour, doit aboutir au renforcement de la confiance que la Cour doit inspirer en rendant justice aux victimes. La Principauté d'Andorre soutient par des contributions volontaires annuelles les activités du Fonds en faveur des victimes, qui se centre sur la perspective de genre et se focalise sur la lutte contre la violence envers les enfants.

L'Andorre se tient fermement aux côtés de la Cour pénale internationale qui se caractérise par son indépendance et impartialité, et réitère son entière confiance envers ses élus et son personnel. Nous déplorons toutes les menaces et les attaques ainsi que toutes les actions qui visent à affaiblir sa crédibilité et sa légitimité.

Mme la présidente,

L'Andorre soutient les travaux destinés à améliorer la transparence et l'efficacité, ainsi qu'à garantir la sélection des candidats les plus qualifiés pour y siéger. Nous tenons

à féliciter les 6 nouveaux juges qui viennent d'être élus avec nos meilleurs vœux pour l'exercice de leurs hautes responsabilités, en même temps que nous remercions tous les candidats qui se sont présentés à cette élection.

Les juges, et par extension l'ensemble de la Cour, incarnent l'engagement collectif dans la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves. Ils ont aussi la charge de dicter les ordonnances de réparation en faveur des victimes et de leurs familles, leur permettant ainsi de subvenir à leurs besoins de protection et d'assistance.

Mon pays est convaincu que la Cour Pénale Internationale représente une opportunité pour la consolidation de la paix pour l'ensemble de la communauté internationale, laquelle il faut continuer de soutenir, sans faille.

Excelencias,

Quisiera destacar también la necesidad de perseverar en la consecución de una corte realmente universal y plenamente multilingüe que facilita el diálogo entre los equipos de investigación de la Corte y las autoridades judiciales nacionales de los Estados donde se hayan cometido los crímenes objeto de persecución, en un espíritu de cooperación. Asimismo, una corte respetuosa con el multilingüismo garantiza transparencia y accesibilidad, pone de relieve la diversidad de las tradiciones jurídicas, la voluntad común de hacer justicia y asegura la participación efectiva de las víctimas y el ejercicio de sus derechos.

Por otra parte, debemos mantener el objetivo de alcanzar la universalidad del Estatuto de Roma para lograr una verdadera Corte con jurisdicción universal. Por ello, invitamos a los Estados a ratificar el Estatuto y reconocemos que para lograrlo hay que generar la necesaria confianza y conviene dar a conocer sus tareas,

sus logros, objetivos y retos como Corte de última instancia. En este sentido, damos la bienvenida a Armenia como nuevo estado miembro de la Corte.

Además, quisiéramos también hacer un llamamiento a la ratificación de las enmiendas del Estatuto de Roma, así como a la adhesión universal al Acuerdo sobre los privilegios e inmunidades de la CPI que representan un marco esencial para garantizar su buen funcionamiento.

La Corte Penal Internacional es la referencia imparcial e independiente para la comunidad internacional en la lucha contra la impunidad, la administración de la justicia y la reparación de los crímenes más graves. Hoy, su papel se revela como más indispensable que nunca. Reconocemos también la importante labor del Fiscal en materia de elaboración de políticas sobre delitos sexuales, violencias de género y delitos contra la infancia.

Los Estados Parte del Estatuto de Roma formamos parte de un sistema que requiere de la participación de todos y

cada uno de los Estados Miembros de las Naciones Unidas para que la justicia ante los peores crímenes prevalezca como fundamento para la paz y el reconocimiento de cada una de las víctimas. Por todo ello, el Principado de Andorra continuará prestando su apoyo a la Corte Penal Internacional.

Muchas gracias.